

Participation au résultat de fenaco (PRf)

Questions le plus fréquemment posées par les agriculteurs (FAQ)

(foire aux questions)

Aperçu/liens

[Concept Participation au résultat de fenaco \(PRf\)](#)

[Enregistrement](#)

[Compte de membre](#)

[Etre membre d'une LANDI](#)

Principe de la participation au résultat de fenaco (PRf)

Principe de la participation au résultat de fenaco (PRf)

Les membres de base, c'est-à-dire les agricultrices et les agriculteurs, ont la possibilité de profiter de la réussite de fenaco. Etant donné le succès rencontré par la campagne, la Direction et le Conseil d'administration de fenaco ont décidé de reconduire la campagne de participation au résultat de fenaco selon le même concept à partir de mai 2019, sous réserve de l'obtention de bons résultats.

Qui peut prendre part à/profiter de la participation au résultat de fenaco ?

Les agricultrices et les agriculteurs qui sont membres d'une LANDI et ont effectué des achats d'une valeur d'au moins 5000 francs hors TVA l'année précédente dans le domaine Agro (aliments fourragers et produits destinés à la production végétale) d'une LANDI ou auprès de Meliofeed peuvent profiter de la PRf. En ce qui concerne les exploitations partagées (communauté d'exploitation, communauté partielle d'exploitation, communauté intergénérationnelle, etc.), chaque participant à l'exploitation peut profiter de la PRf dans la mesure où il est aussi membre d'une LANDI.

Que comprend la participation au résultat de fenaco ?

a) Cadeau

Chaque **ayant-droit** (membre d'une LANDI) générant un chiffre d'affaires annuel d'au moins 5000 francs hors TVA en aliments fourragers et produits destinés à la production végétale auprès de sa LANDI et/ou de Meliofeed reçoit un cadeau contenant des denrées alimentaires de qualité mises en valeur par des entreprises du groupe fenaco-LANDI. Le cadeau est envoyé par la poste à l'adresse indiquée entre mi mai et septembre. Chaque membre bénéficiaire (personne) a droit à un panier de marchandises au maximum.

b) Ristourne

La participation au résultat de fenaco comprend pour les **exploitations bénéficiaires** (par unité d'exploitation) une ristourne en fonction de leur chiffre d'affaires dans une ou plusieurs LANDI et/ou chez Meliofeed. Pour chaque unité d'exploitation (exploitation individuelle, communauté d'exploitation, communauté partielle d'exploitation, communauté intergénérationnelle, etc.), la ristourne sera créditée via la facture mensuelle LANDI. Cela s'applique aussi aux exploitations partagées (communauté d'exploitation, communauté partielle d'exploitation, communauté de détenteurs d'animaux, communauté intergénérationnelle, etc.). Une cumulation s'étendant sur plusieurs unités d'exploitation est impossible.

A combien se monte la ristourne ?

Le montant de la ristourne est fixé par paliers en fonction des achats en aliments fourragers et produits destinés à la production végétale effectués l'année précédente par unité d'exploitation (exploitation individuelle, communauté d'exploitation, communauté partielle d'exploitation, etc.).

- A partir de CHF 10 000.- d'achats hors TVA d'aliments fourragers et de produits destinés à la production végétale : → ristourne de CHF 200.-
- A partir de CHF 25 000.- d'achats hors TVA d'aliments fourragers et de produits destinés à la production végétale : → ristourne de CHF 500.-
- A partir de CHF 50 000.- d'achats hors TVA d'aliments fourragers et de produits destinés à la production végétale : → ristourne de CHF 1000.-

Comment le total minimal des achats est-il calculé ?

Le calcul est basé sur les achats d'aliments fourragers et de produits destinés à la production végétale effectués au cours de l'année précédente, du 1^{er} janvier au 31 décembre, par un agriculteur dans une ou plusieurs LANDI et/ou auprès de Meliofeed avec son numéro de client. Les achats par numéro de client peuvent être inclus dans le calcul uniquement si le numéro a été indiqué lors des achats.

En cas d'achat sur facture, il est indiqué automatiquement. En cas d'achat en liquide, le client doit donner le numéro en question. La saisie ultérieure d'achats en liquide est impossible.

Les chiffres d'affaires générés auprès d'autres sociétés ne sont pas pris en compte.

Le total des achats est déterminé automatiquement par le système de gestion des marchandises de la LANDI ou manuellement par la LANDI (en fonction de l'infrastructure informatique).

Qu'entend-on par aliments fourragers et produits destinés à la production végétale ?

Sont considérés comme aliments fourragers et produits destinés à la production végétale, les intrants pour la production agricole et plus précisément les groupes d'assortiments suivants : fourrage grossier, matières premières, composants d'aliments, poudre de lait, minéraux, aliments composés, semences (prairie, culture fourragère, céréales), espaces verts, semences maraichères destinées aux professionnels, plants de pommes de terre, semences de betteraves sucrières, nutrition des plantes et produits phytosanitaires.

Les combustibles et les carburants ainsi que les produits issus du canal du commerce de détail comme les produits destinés au jardin potager, les articles do-it, les fleurs et les plantes, les vêtements, les chaussures, les appareils électriques et électroménagers, la nourriture et les accessoires pour petits animaux, le matériel pour chevaux, les produits destinés à la protection des plantes et les engrais pour les jardiniers amateurs, les articles de kiosque, les boissons, etc. ne sont quant à eux pas pris en compte.

Pour quelle raison seuls les aliments fourragers et les produits destinés à la production végétale sont-ils pris en compte ?

En partenariat étroit avec les LANDI, fenaco soutient les agriculteurs dans le développement économique de leurs entreprises. Les aliments fourragers et les produits destinés à la production végétale sont demandés spécifiquement par les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle le calcul du total minimal des achats s'appuie sur ces deux groupes de produits.

Sur quel compte la ristourne est-elle créditée en cas d'indication de plusieurs comptes clients auprès de LANDI et/ou Meliofeed ?

La ristourne est créditée sur le compte client LANDI auquel est relié le statut de membre. Si un agriculteur est membre de plusieurs LANDI, la ristourne est créditée sur le compte sur lequel il génère le chiffre d'affaires le plus élevé. Il est impossible de s'enregistrer sans indiquer un compte client LANDI.

Pour quelle raison Meliofeed est-elle également prise en compte ?

Meliofeed livre directement les agriculteurs et ses produits ne sont pas distribués par le biais des LANDI. Meliofeed est également une société-fille de fenaco société coopérative. Les achats des membres LANDI chez Meliofeed sont donc également pris en compte dans le calcul du total minimal des achats. Une éventuelle ristourne est traitée par le biais de la LANDI.

Enregistrement

Pour quelle raison dois-je m'enregistrer pour la participation au résultat ?

Tous les agriculteurs décident de manière indépendante s'ils souhaitent bénéficier de la participation au résultat de fenaco. Chaque personne désireuse de participer au programme doit accepter les conditions générales et la déclaration de confidentialité.

Quelles informations dois-je fournir lors de l'enregistrement ?

- Coordonnées (données personnelles, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone)
- Données relatives à l'adhésion à une LANDI
- Indication de la/des relation(s) commerciale(s) avec une ou plusieurs LANDI et/ou Meliofeed, y compris le/les numéro(s) de client

Pour quelle raison mon numéro de client est-il nécessaire ? Où puis-je le trouver ?

C'est grâce au numéro de client que le total des achats annuels d'aliments fourragers et de produits destinés à la production végétale est calculé via le système de la LANDI. Ce total détermine si un agriculteur a le droit de bénéficier de la PRf et quel sera le montant de son éventuelle ristourne.

Le numéro de client est indiqué sur les factures de la LANDI et/ou de Meliofeed. En cas de doute, vous pouvez le demander auprès de votre LANDI ou de Meliofeed.

Je ne trouve pas ma LANDI au moment de l'enregistrement. Ai-je commis une erreur ?

L'enregistrement ne peut avoir lieu qu'auprès d'une LANDI exerçant une activité commerciale active et prenant part à la campagne sur la participation au résultat de fenaco. Les LANDI membres du GVS Schaffhouse ou du LAVEBA ne peuvent pas non plus être sélectionnées puisqu'elles appartiennent aux organisations en question et que ces dernières ne sont pas membres de fenaco société coopérative.

Qu'advient-il de mes données ?

Les données des agriculteurs membres enregistrés sont traitées avec le plus grand soin et selon les règles de protection des données ayant cours en Suisse. Vous trouverez de plus amples informations sur ce thème dans la [déclaration de confidentialité](#).

Je me suis enregistré(e) lors de la dernière campagne. Dois-je à nouveau m'enregistrer pour participer à la nouvelle campagne ?

Les membres qui se sont déjà enregistrés pour la campagne de participation au résultat et qui remplissent les critères requis prennent part automatiquement à la prochaine campagne.

Compte de membre

Je souhaite actualiser les données de mon compte PRf. Comment procéder ?

Jusqu'à ce que la LANDI concernée ait confirmé les données d'enregistrement, un membre peut se connecter à l'aide de ses données d'utilisateur et effectuer lui-même des modifications. Ensuite, les membres peuvent modifier uniquement leurs données personnelles. Pour changer votre numéro de client ou procéder à d'autres modifications, veuillez prendre contact avec nous par e-mail ou via l'assistance téléphonique au 0800 434 000.

J'ai oublié mon mot de passe. Que faire ?

Le mot de passe peut être réinitialisé grâce à la fonction « mot de passe oublié » sur la [page de connexion](#). A cet effet, il s'agit de suivre les instructions données sur le site Internet ainsi que dans votre boîte mail.

J'ai reçu un e-mail disant que mon enregistrement n'est pas terminé. Que faire ?

Si l'enregistrement est interrompu en cours de processus (par ex. suite à la fermeture de la fenêtre du navigateur), il est possible de recommencer où vous en étiez grâce à une nouvelle connexion au compte utilisateur. Si un membre ne clôt pas son enregistrement dans les cinq jours, il recevra un e-mail de rappel. Le compte utilisateur sera supprimé après cinq jours supplémentaires.

Je ne souhaite plus profiter de la PRf. Que faire ?

Le compte utilisateur peut être désactivé en tout temps. A compter de ce moment, vous ne prendrez plus part au programme de participation au résultat de fenaco. Les processus déjà initiés par fenaco (livraison du panier de marchandises et/ou crédit de la ristourne) sont toutefois encore effectués.

Etre membre d'une LANDI

Pour quelle raison puis-je profiter de la PRf uniquement si je suis membre d'une LANDI ?

Les membres d'une LANDI comptent parmi les propriétaires du groupe fenaco-LANDI et peuvent ainsi explicitement profiter de la PRf. L'adhésion est en principe ouverte à tous les agriculteurs et agricultrices actifs.

Je veux devenir membre d'une LANDI. Que dois-je faire ?

Les agriculteurs intéressés peuvent s'enregistrer pour bénéficier de la PRf sur fenaco.com/participation-resultat et faire en parallèle une demande d'adhésion. Celle-ci sera ensuite traitée par la LANDI responsable. Si une personne souhaitant devenir membre a déjà effectué des achats dans une LANDI l'année précédente, ceux-ci seront également pris en compte dans le cadre de la PRf. L'enregistrement et la demande d'adhésion doivent cependant avoir lieu d'ici au 31 juillet 2020.

Que se passe-t-il si l'on est plusieurs à être membre d'une ou de plusieurs LANDI ?

Si sur une exploitation agricole (exploitation individuelle, communauté d'exploitation, communauté partielle d'exploitation, communauté intergénérationnelle, etc.) plusieurs personnes sont membres d'une LANDI (exemples : couple de chefs d'exploitation, communauté d'exploitation, etc.), il est possible de recevoir un panier de marchandises par personne. Cela implique un enregistrement individuel de chaque personne. La ristourne ne peut par contre pas être cumulée.